

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

### PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- ➔ PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX SOUTERRAINES POUR L'EXPLOITATION DES CAPTAGES DE «LA FORTE MAISON » ET « LE GORGET », SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREST, EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE;
- ➔ CONCERNANT LES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (INSTALLATIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET ABSENCE ET ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DES INCIDENCES NATURA 2000) POUR LES 2 CAPTAGES ;
- ➔ PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DESDITS CAPTAGES ;
- ➔ COMPORTANT UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE PERMETTANT DE DÉTERMINER LES TERRAINS QUI SERONT ASSUJETTIS AUX SERVITUDES AFFÉRENTES AUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION, SUR LES COMMUNES DE SAINT-PREST ET CHAMPHOL

➔ **DEMANDEUR** : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES MÉTROPOLE

➔ **LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS CONCERNES POURRONT ÊTRE OBTENUES** AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES METROPOLE – HOTEL DE VILLE - PLACE DES HALLES – 28000 CHARTRES – **MONSIEUR FRANÇOIS BORDEAU - DIRECTEUR DU CYCLE DE L'EAU** : tel 02/3791/35/46 - mail : [francois.bordeau@agglo-ville.chartres.fr](mailto:francois.bordeau@agglo-ville.chartres.fr) et **MADAME CLAIRE MALENFANT** : tel 02/37/91/27/57 - mail [claire.malenfant@agglo-ville.chartres.fr](mailto:claire.malenfant@agglo-ville.chartres.fr)

➔ **EMPLACEMENTS DES PROJETS** : COMMUNE DE SAINT PREST

➔ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 33 JOURS DU LUNDI 29 MARS 2021 À 09H00 AU VENDREDI 30 AVRIL 2021 À 17H00

➔ **LES DOSSIERS SONT DÉPOSÉS EN MAIRIES DE SAINT-PREST (SIÈGE DE L'ENQUÊTE) ET CHAMPHOL** OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.

➔ **LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR** (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>) ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE, À LA PRÉFECTURE, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE A CHARTRES.

➔ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : **MADAME YVETTE CHAILLOU**, CADRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RETRAITÉE, DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
<b>mardi 30 mars 2021</b>	<b>09h00-12h00</b>	<b>Mairie de Saint-Prest 78, rue de la République</b>
<b>samedi 17 avril 2021</b>	<b>09h00-12h00</b>	
<b>vendredi 30 avril 2021</b>	<b>14h00-17h00</b>	
<b>vendredi 9 avril 2021</b>	<b>15h30-17h30</b>	<b>Mairie de Champhol 15, rue de la Mairie</b>

➔ DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIE DE SAINT-PREST, AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr). LES OBSERVATIONS ENVOYÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT INSÉRÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE FAÇON ANONYME.

➔ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE SAINT-PREST ET CHAMPHOL, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR .

➔ À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR STATUERA SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA DERIVATION DES EAUX SOUTERRAINES ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AINSI QUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PAR ARRÊTES .